

L'Etoile de la Mer

«Ô vous qui flottez sur les eaux agitées de la vaste mer ...
levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie.»

(Saint Bernard de Clairvaux)



N° 580 – Octobre 2013

Prix de revient : 0,50 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Un Ange gardien vigilant

Cette histoire authentique a été écrite par le prêtre même en faveur duquel le miracle s'est accompli. En voici le récit fidèle :

Un soir, entre le 1^{er} et le 2 octobre, on sonna à mon presbytère. J'appris qu'un vieillard était dangereusement malade et qu'il me désirait. Son messager, un voisin, s'excusa de ne pouvoir m'accompagner, car il devait aller trouver aussi le pharmacien pour y prendre des remèdes. Je lui répondis que je connaissais bien la route, et quelques instants plus tard je partais.

En pénétrant dans un bois qu'il me fallait traverser, je me mis tout d'un coup à trembler de tous mes membres, comme si quelque grand danger me menaçait. Je regardai autour de moi, mais ne vis rien. J'essayai alors de penser à autre chose et d'avancer quand même... Mes jambes fléchissaient sous moi ! Ne sachant que faire, je me rappelai soudain que le lendemain – 2 octobre – l'Eglise célébrait la fête des Saints Anges Gardiens. **J'invoquai alors le mien, en lui récitant une courte prière.** Aussitôt, et comme par enchantement, ma frayeur s'évanouit et les forces me revinrent. Je repris mon pas habituel et arrivai bientôt auprès

de mon malade. Ce dernier reçut les derniers sacrements d'une façon édifiante, puis je revins tout heureux au presbytère. Peu à peu, ce petit incident s'éffaçait de ma mémoire et je l'oubliai. Quelques années plus tard, devenu aumônier de prison, je fus appelé par un détenu condamné à mort et sur le point



Ange gardien (Pietro da Cortona, 1656)

La fête des Anges gardiens (2 octobre) est déjà passée, mais c'est toute l'année que nous devons honorer, prier, écouter et suivre notre ange gardien !

La foi nous enseigne que nous avons chacun un *Ange gardien* qui prie pour nous, qui offre à Dieu nos actions et nos prières, qui nous détourne du mal et nous porte au bien, qui nous protège dans les dangers, soit de l'âme, soit du corps, et qui nous assiste particulièrement à l'heure de la mort.

L'Eglise a établi en l'honneur des **Anges gardiens une fête qu'on célèbre le 2 octobre**. La fête des saints Anges gardiens fut instituée dès l'an 1411 à Valence (Espagne), en l'honneur de l'ange protecteur de la ville. Mais c'est en France, au diocèse de Rodez (Aveyron) que fut instituée pour la première fois la fête de nos Anges gardiens personnels. On pense généralement que les royaumes, les provinces, les familles, les diocèses, les églises et les communautés religieuses ont chacun leur ange tutélaire. Cette fête doit nous inspirer une grande reconnaissance envers Dieu, une grande estime pour notre âme et un grand respect pour l'âme du prochain.

Nous devons trois choses à notre Ange gardien : le **respect**, à cause de sa présence ; la **reconnaissance**, à cause de sa bonté et la **confiance**, à cause de la puissante protection dont il nous environne.

Abbé Michel Rebourgeon

d'être exécuté. Lorsque j'entrai dans sa cellule, il me regarda fixement, puis me dit :

– Monsieur l'Abbé, je vous ai déjà vu !

– Je ne pense pas, mon ami, répondis-je. Du moins, je ne me souviens pas de vous avoir rencontré.

– Si, continua-t-il. Je ne me trompe pas. N'étiez-vous pas, en telle année, curé de tel village ?

– Si.

– Vous rappelez-vous avoir traversé, un soir, un petit bois pour vous rendre sans doute chez quelque malade ?

– Oui.

La pensée de ma frayeur me rafraîchit alors la mémoire, mais je me gardai bien d'en parler !

– Eh bien ! ce soir-là, je fuyais de la ville voisine où j'avais commis un meurtre. Traqué par la police, sans argent, j'étais résolu à tuer et dévaliser le premier passant qui me tomberait sous la main. Dès que je vous ai vu approcher, j'ai tiré mon couteau et me suis caché dans les buissons. **Mais voilà que tout d'un coup un jeune homme se rangea à vos côtés.** Vous étiez jeune aussi et fort... J'eus peur de m'attaquer à deux hommes aussi robustes que

moi. Me retirant alors à l'écart, je vous laissai passer. J'ai continué depuis, à voler et à tuer, et me voici maintenant condamné à mort. Préparez-moi.

Vous pensez avec quelle ferveur je le fis, et comment, en sortant de la prison, je remerciai mon ange gardien de m'avoir si miraculeusement protégé !

(Un curé anglais)

(Texte tiré de *80 Histoires pour retraites d'enfants*, tome 1 du R.P. Mongour, s.d.b.)

Extraits d'une prière à l'Ange gardien

« **M**on seigneur et fidèle guide de ma vie, quand je pense à ce que vous êtes, à ce que je suis, à mes ingratitude, à vos incroyables bontés, mon esprit se trouve comme perdu dans un abîme : je ne sais que devenir et je ne sais que dire. Vous êtes une belle intelligence de la bienheureuse éternité, un pur esprit, un esprit tout de lumière et de clarté, un esprit du pur amour, un grand prince de l'empyrée et l'un des grands rois du paradis ; et je ne suis que poussière et que cendre, qu'un chétif morceau de boue, qu'un misérable aveugle, qu'un très grand pécheur et le dernier de tous les pécheurs.

Grand prince, pourquoi m'aimez-vous de la sorte ? Pourquoi n'y a-t-il pas un seul moment de ma vie qui ne soit marqué de quelqu'un de vos bienfaits ? Ô mon âme ! Il t'est bien doux de penser à ces coups de miséricorde qu'a faits pour toi ce cher prince de ta vie ! Il t'est bien doux de te souvenir comme il t'a délivré de l'enfer, des grâces qu'il t'a obtenues, des secours indicibles qu'il t'a donnés en toutes sortes de choses, des soins amoureux qu'il a pris de tout ce qui regarde le temporel et le spirituel. Mon seigneur, que vous rendrai-je pour tous ces biens ? Entrons dans les puissances du Seigneur, et prenons dans le Cœur Sacré de Jésus et dans le cœur de Marie une digne reconnaissance de tant de bontés. »

(Texte tiré de *La Dévotion aux saints anges* d'Henri-Marie Boudon p. 23-24-25)

Hérésie au plus haut sommet... ?

Les papes conciliaires passent généralement pour **conservateurs** parce qu'ils continuent à défendre certains principes de morale naturelle que le monde moderne refuse ; en matière dogmatique, ils cherchent à freiner les plus avancés des théologiens modernistes. Mais on constate, par exemple, dans les justifications de la morale chrétienne, un déplacement d'accent : c'est toujours **l'argument de la dignité de l'homme qui est mis en avant**. Le nouveau *Catéchisme de l'Église catholique* affirme ainsi : « Le meurtre d'un être humain est gravement contraire à la **dignité de la personne** et à la sainteté du Créateur. » En octobre 2005, Benoît XVI a fait l'éloge d'**Urs von Balthasar** lors d'une conférence honorant ce théologien moderniste. Il a de même autorisé la commission théologique in-

ternationale à publier en mai 2007 un document mettant en cause la doctrine de l'Église sur les limbes.

Est **hérétique**, au sens précis du terme, seulement **celui qui nie expressément un dogme**. Or les papes conciliaires ont fait et dit bien des choses qui ont gravement nui à l'Église et à la foi, mais on ne peut prouver qu'ils aient sciemment et volontairement nié un dogme. Ils doivent plutôt être comptés au nombre de ces **catholiques**



libéraux qui veulent d'un côté demeurer catholiques, mais désirent, de l'autre, plaire au monde et tout faire pour aller à sa rencontre.

De ces catholiques libéraux, Pie IX disait : « **Ceux-ci sont plus dangereux assurément et plus funestes que des ennemis déclarés** [...] parce que, se maintenant sur l'extrême limite des opinions formellement condamnées, ils se donnent une certaine apparence d'intégrité et de doctrine irréprochable, alléchant ainsi les imprudents amateurs de conciliation et trompant les gens honnêtes, lesquels se révolteraient contre une erreur déclarée. »

(tiré de *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église* par l'Abbé Matthias Gaudron, FSSPX)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance

83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18 h 30 (sauf 1^{er} vendredi du mois)
- samedi : 7 h 45 (sauf 1^{er} du mois)

Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9 h 30 et 18 h 30

sauf : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et deux derniers dimanches de septembre (se renseigner)

Semaine :

- jeudi : 18 h 30
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois : 18 h 30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,

83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7 h 15
- mercredi et vendredi : 9 h 05
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigner)

Conférences et réunions

- **Conférence spirituelle et doctrinale**, par M. l'abbé Rebourgeon : Thème : **Que deviennent les âmes après la mort ?** À Toulon : vendredi 11 octobre, à 19 h 20, au Prieuré (après la messe).
- **Réunion des Foyers Chrétiens**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 11 octobre**, à 20 h 30. Le lieu de la réunion sera précisé oralement. **Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI.**
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 18 octobre**, au Prieuré, à 19 h 20 (après la messe). **Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI.**

Annonces diverses

- Le **mois du Rosaire** a commencé : récitons bien notre chapelet ou le Rosaire pour ceux qui le peuvent, ainsi que les Litanies de la Sainte Vierge !
- Nous appelons des messieurs volontaires pour l'installation des tentes, des tables et des chaises le **samedi 12 octobre à 14 heures au Prieuré.**
- C'est **dimanche 13 octobre** qu'aura lieu notre « *Journée du Prieuré* » annuelle. Des tracts comportant le programme de cette journée ont été distribués. Cette journée sera présidée par **M. l'Abbé Bruno France**, notre Doyen et Prieur de Marseille. **M. l'abbé France célébrera la Messe chantée à 10 h 00 en l'église Sainte-Philomène.** Puis la Journée du Prieuré aura lieu à partir de 11 h 30 dans le parc du Prieuré, comme chaque année. Après l'apéritif à la buvette, le déjeuner sera servi vers 12 h 30 ; il vous faudra acheter des jetons pour ce déjeuner.

Il y aura des stands en tous genres, des nouveautés musicales..., ainsi que de nouveaux jeux pour les enfants et adolescents.

À **16 heures**, **M. l'abbé France fera une conférence sur la vraie dévotion à la Sainte Vierge.** À la suite de cette conférence, aura lieu le tirage des **billets gagnants de la tombola**, qui viendra clôturer cette journée.

Attention ! Il n'y aura pas de messe lue à 18 h 30.

C'est avec grande joie que les deux prêtres du Prieuré, Sœur Marie-Lucie et les fidèles organisateurs vous convient tous à participer à cette Journée du Prieuré, et nous espérons vous y voir très nombreux !

- Nous reprenons les **conférences et réunions pour les adultes** en ce mois d'octobre (voir l'encadré ci-contre).
 - À Toulon, les **messes en semaine** ont lieu à 18 h 30, sauf le samedi à 7 h 45 ! Et le jeudi, la messe de 18 h 30 a lieu à l'église Sainte-Philomène.
- Des **permanences de confessions** ont lieu au Prieuré le mercredi (Abbé Rebourgeon) et le vendredi (Abbé Serres-Ponthieu) de **17 h 45 à 18 h 20**, avant la messe. Des rendez-vous peuvent être pris directement avec le prêtre de votre choix.
 - Les prêtres seront en **récollecion de Doyenné le vendredi 18 octobre.** Prière de ne pas les déranger en ce jour, sauf urgence grave !
 - Dimanche 20 octobre : **quête impérée pour les missions** de la Fraternité Saint Pie X en Afrique.
 - Le **pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes** débutera le **samedi 26 octobre pour se terminer le lundi 28 octobre.** Comme chaque année, l'Association Sainte-Philomène organise un car pour s'y rendre, qui partira de Toulon le vendredi 25 octobre au matin, et sera de retour le lundi soir 28 octobre. Les bulletins d'inscription à ce pèlerinage vous ont été proposés. **Prière de retourner le bulletin d'inscription avant le 13 octobre !**
 - Le **2 novembre, jour de la commémoration des fidèles défunts.** Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, peut être gagnée aux conditions suivantes : conditions ordinaires (confession dans les huit jours avant ou après, communion, prières aux intentions du Souverain Pontife) ; visite d'une église (toute église, ou oratoire public ou semi-public) en récitant un *Pater* et un *Credo*.

Du 1^{er} au 8 novembre. Possibilité de gagner une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, chaque jour, aux conditions ordinaires, en visitant un cimetière et en priant, même mentalement, pour les défunts.

- M. l'Abbé Rebourgeon sera à la **réunion des Prieurs à Paris le vendredi 8 novembre.**
- Du **18 au 22 novembre** : M. l'Abbé Serres-Ponthieu sera au prieuré du Pointet pour suivre la **session de théologie annuelle.**

Chronique



Entretien du parc du Prieuré le samedi 28 septembre en prévision de la *Journée du Prieuré*



Baptême à Saint-Pré le samedi 28 septembre de **Benoît Humbert**

Saint Cyprien, évêque de Toulon, le 3 octobre

Saint Cyprien fut élevé en l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Il y fut recommandé à saint Césaire, archevêque d'Arles depuis 503, lequel l'attacha à son diocèse et l'ordonna diacre.



Abbaye Saint-Victor

Césaire, emmenant Cyprien, présida le concile d'Agde tenu le 11 juillet 506 avec la permission d'Alaric II. Le concile, réunissant vingt-quatre des trente-quatre évêques sous domination wisigothique, défendit aux clercs de vendre ou de donner des biens de l'Église, sous peine d'indemniser l'Église et d'être excommuniés : de ce concile découlera la stabilité des biens ecclésiastiques.

Les Wisigoths, ariens¹, occupaient la côte méditerranéenne de la Gaule depuis environ 477 ; à l'automne 507, Clovis vainc les Wisigoths, Alaric II est tué au combat, puis les Wisigoths sont repoussés au-delà des Pyrénées. En 508, Théodoric, roi arien des Ostrogoths (en Italie) envahit la Provence par solidarité gothique. Les Francs et les Burgondes font le siège d'Arles. Les Goths incarcèrent Césaire, dénoncé par un soldat juif pour intelligence avec les assiégeants. Cy-

prien semble avoir concouru à prouver l'innocence de l'archevêque, lequel sera libéré avant la levée du siège.

Vers l'an 516, Césaire sacre Cyprien pour être le troisième² évêque de Toulon.

Depuis quelques décennies, sous l'influence volontariste de saint Fauste, qui avait été Abbé de Lérins et évêque de Riez, sévissait en Provence le semi-pélagianisme qui prétend que Dieu attend le vouloir du pécheur pour le purifier, alors que l'Église enseigne, comme l'a exposé saint Augustin, que Dieu est à l'origine de la conversion du pécheur. Un concile à Valence traita de ce sujet, et auquel Cyprien se rendit, Césaire étant déjà trop malade pour aller au-delà de l'Isère. Cyprien y prouva par des passages de la Bible, des saints Pères et de la tradition apostolique, qu'un homme réduit à ses propres forces et sans la grâce prévenante ne pouvait avancer dans les choses divines. Cyprien n'ayant guère convaincu le concile de Valence, Césaire préside, le 3 juillet 529, le concile d'Orange auquel assistent Cyprien et onze autres évêques, condamnant le semi-pélagianisme. Il fallut une lettre du pape Boniface II pour confirmer l'orthodoxie de Césaire, Cyprien et du concile d'Orange.

Le concile de Marseille du 26 mai 533 composé de quinze évêques dont saint Cyprien, et présidé par saint Césaire, jugea Contumelius, évêque de Riez, qui y avoua ses frasques et ses spoliations de biens ecclésiastiques. Le concile le condamna à un temps de réclusion monastique. Cyprien et les autres évêques du concile reçoivent une lettre du pape Jean II du 7 avril 534 exigeant la déposition de Contumelius de sa charge, à condition qu'il écrive ses aveux. Mais Contumelius n'attend pas le délai de sa réclusion, quitte le monastère, rejoint Riez, et n'écrivit aucun aveu ! Laissant un peu passer le temps, Jean II étant décédé, Contumelius fait appel au nouveau pape saint Agapit 1^{er} et soudoie

l'avocat Emeritus pour plaider sa cause et prétendre au pape que Césaire accepte que Contumelius reprenne sa charge. Ce qu'apprenant, Césaire écrit un démenti au pape. Le 18 juillet 535, saint Agapit écrit à saint Césaire une lettre blâmant certes Emeritus, mais le blâmant aussi de n'avoir pas suspendu son jugement dès l'interjection de Contumelius, et d'avoir choisi un mode public et illicite de sanction : l'internement monacal ; le pape prive Contumelius de sa charge et décrète un nouveau jugement dont l'Histoire ne laisse aucun indice...

En 537, Vitigès, nouveau roi des Ostrogoths, arien, cède la Provence aux Francs. Poussé au nord de l'Italie par



Saint Cyprien

les troupes byzantines, Vitigès espère ménager ou être soutenu des Francs... Sous les Francs, catholiques, Cyprien eut toute latitude pour extirper de son diocèse l'arianisme répandu sous soixante ans d'occupation gothique.

Le 27 avril 542, Césaire décéda, et Cyprien écrivit sa vie.

Le 3 octobre 545, Cyprien décéda à la suite de son père dans le sacerdoce, on l'enterra dans son église où l'on bâtit une chapelle sous son vocable. Il est second patron de la cité de Toulon, une église lui est dédiée au quartier St-Jean-du-Var.

Son successeur, Palladius, participa en 549 au concile d'Orléans.

¹ Arius, dès 312, niait la divinité du Christ.



Tunique et pallium de saint Césaire exposés au cloître Saint-Trophime (Arles)

² Agustalis, le plus ancien évêque connu de Toulon fut présent au concile d'Orange de 441. Le concile d'Arles du 6 juin 524 exige que pour être sacré, l'évêque doit avoir trente ans.